

COPIE

M. Emmanuel MACRON
Président de la République
Présidence de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75 008 PARIS

Paris, le 1^{er} mars 2021

Monsieur le Président de la République,

Je me permets de vous saisir en ma qualité de rapporteur spécial des crédits de la mission « Commerce extérieur de la France » de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur les multiples difficultés rencontrées par la filière viti-vinicole française.

L'année 2020 a été pour cette filière une année hors norme, marquée par les taxes américaines sur les vins et la crise de la Covid-19 qui a fortement ralenti les exportations.

Après cinq années de croissance ininterrompue, les exportations françaises de vins et spiritueux subissent un coup d'arrêt brutal le chiffre d'affaires revenant au niveau de celui enregistré en 2016.

Fleuron de notre commerce extérieur, les exportations de nos vignerons ont connu une chute sans précédent. En 2020 le chiffre d'affaire à l'export de la filière a en effet connu une baisse de 13,9%.

Les professionnels du secteur, s'ils ont pu surmonter avec difficulté cette année 2020, essentiellement grâce au rebond du troisième trimestre 2020, sont très inquiets pour l'année 2021.

Aux éléments contraires de l'année 2020 et notamment la persistance de la crise sanitaire vient en effet s'ajouter la contrainte du Brexit, qui risque de peser fortement sur les exportations.

La filière s'attend à ce que le marché britannique subisse des pressions similaires à celles de la crise financière mondiale en 2008. Le Brexit perturbera probablement les exportations de vin par de longs retards aux frontières, une baisse de la demande britannique et une concurrence accrue des marchés non européens.

Le Royaume-Uni négocie actuellement des accords commerciaux plus favorables avec d'autres pays producteurs de vin, comme l'Australie, l'Afrique du Sud, le Chili et l'Argentine, au détriment des exportateurs européens, ce qui risque d'aggraver les effets attendus du Brexit.

Pour mémoire le Royaume-Uni est le deuxième marché mondial pour les ventes de Champagne et est de loin le plus important en volume. Il constitue également un débouché majeur pour les vignobles bordelais et bourguignons, mais aussi ardéchois.

Au-delà du fonds de réserve instauré par l'Union européenne pour aider les secteurs les plus touchés, je souhaiterais savoir comment la France, compte aider ses entreprises, et plus particulièrement celle du secteur viti-vinicole à maintenir ses positions voire à les renforcer au Royaume-Uni dans ce nouveau contexte. En outre, au regard des surcoûts importants qui ne manqueront pas de résulter du Brexit ne serait-il pas envisageable d'imaginer un soutien financier national pour celles qui connaîtraient des surcoûts importants ?

Par ailleurs, dans le cadre du contentieux opposant les Etats-Unis et l'Union européenne s'agissant des aides publiques accordées en matière d'aéronautique, l'administration américaine a annoncé mi-janvier une hausse des taxes douanières de 25% notamment sur les vins français.

Cette annonce fait suite à celles du mois de décembre 2020 où les autorités américaines avaient indiqué qu'elles relèveraient de 15 % les tarifs douaniers visant les pièces détachées pour avions et élargiraient l'assiette de la taxe de 25 % sur les vins tranquilles aux vins en vrac, aux vins de plus de 14 degrés et aux spiritueux.

Il s'agit d'une mauvaise nouvelle supplémentaire pour la filière viti-vinicole déjà grandement fragilisée par la crise sanitaire et le Brexit, et qui est de fait la victime collatérale d'un conflit qui ne la concerne pas.

Face à ces sanctions, que le Ministre de l'économie Bruno Le Maire a qualifiées d'« *inacceptables* », le Gouvernement a su agir.

Il a, en premier lieu, demandé à la Commission européenne la mise en place d'un fonds de compensation. S'il est évident que la mise en œuvre de ce fonds nécessite d'intenses discussions avec nos partenaires européens et la Commission, il semblerait que cette dernière n'y soit pas particulièrement favorable. Je souhaiterais savoir si notre pays compte agir de manière ferme et résolue pour convaincre la Commission de la nécessité de mettre rapidement en œuvre un tel fonds.

Il a par ailleurs décidé d'aménager le fonds de solidarité en portant à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires mensuel des viticulteurs l'indemnisation de leurs pertes avec un plafond de 200 000 €.

Le gouvernement a en outre annoncé la prise en charge des coûts fixes avec un plafond à 3 millions d'euros pour les grosses structures, ainsi que le remboursement différé d'un an des Prêt Garantis par l'Etat

Si la réactivité et l'écoute attentive du monde viti-vinicole à travers ces solutions à même de préserver la compétitivité des produits et des entreprises sur ce marché clé ont été salués par les vignerons, il apparaît toutefois que le décret d'application de ces mesures serait toujours en attente de publication.

Je me permets dans cette perspective de relayer les préoccupations des vignerons qui attendent la mise en œuvre concrète de ces mesures et la publication du décret d'application dans le contexte difficile qu'ils subissent depuis plusieurs mois.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces demandes et interrogations légitimes, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma haute considération.

En outre, aux côtés de la
filiale viticole.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Monsieur Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche
Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex
Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr